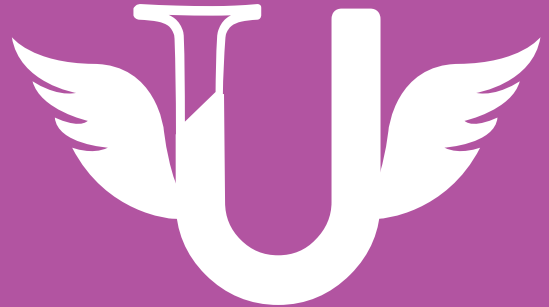


UNIVERSITÉ DE BORDEAUX



université  
de **BORDEAUX**

*www.u-bordeaux.fr*

Mai 2016 - réalisation : direction de la communication, université de Bordeaux

**PASSEPORT**  
MOBILITÉ





# CARTE D'IDENTITÉ, PASSEPORT, VISA

## Vous êtes ressortissant européen

- › Pour séjourner dans un pays de l'Union européenne (UE) : vous avez besoin d'**une carte d'identité** ou d'un **passport** en cours de validité
- › Pour séjourner dans un pays hors Union européenne : contactez l'ambassade ou le consulat du pays d'accueil

## Vous êtes ressortissant non-européen

- › Contactez l'ambassade ou le consulat du pays d'accueil
- › Les délais d'obtention du passeport peuvent être longs : anticipez votre demande



À SAVOIR

- › Certaines universités proposent aussi une aide pour l'obtention du visa
- › Toutes les informations sur [www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens)



QUÉBEC

- › Certificat d'acceptation au Québec + permis d'étude  
Informations sur [www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/accueil](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/accueil)



# COUVERTURE SOCIALE ET ASSURANCE

Les frais de santé à l'étranger peuvent parfois être très élevés. Avant votre départ, assurez-vous d'être bien couvert et d'avoir une bonne assurance.

## → Assurance maladie

Sachez qu'un justificatif d'assurance maladie vous couvrant sur place vous sera généralement demandé lors de votre inscription à l'université d'accueil. Celle-ci pourra également exiger que vous souscriviez à son assurance universitaire. Renseignez-vous avant votre départ.

## → Les démarches pour votre mobilité

- › **En Europe** (UE/EEE) : demandez votre carte européenne d'assurance maladie (valable 2 ans) en ligne sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr).
- › **Au Québec** : téléchargez les formulaires SE401 Q106 (études) ou SE401 Q104 (stages) en ligne sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) et faites-les tamponner par votre bureau mobilité.
- › **Dans un autre pays** : en fonction des accords signés avec la France, renseignez-vous auprès de la CPAM, des ambassades ou des consulats.

*Pensez à la complémentaire santé qui prend en charge les frais non couverts par la CPAM.*

Plus d'infos sur le site du Centre de liaison européenne et internationale de sécurité sociale  
[www.cleiss.fr/](http://www.cleiss.fr/)

## ⇒ Responsabilité civile

Elle est indispensable pour couvrir tout dommage dont vous pourriez être responsable. Vérifiez auprès de votre compagnie d'assurance que vous êtes bien couvert à l'étranger.

## ⇒ Assurance rapatriement

En cas d'accident grave, elle vous permettra d'être rapatrié en France. Si vous n'êtes pas assuré, les frais de rapatriement seront à votre charge.

## ⇒ Sécurité

Prenez connaissance des risques éventuels dans votre pays d'accueil sur le site du Ministère des Affaires Étrangères, rubrique « Conseils aux Voyageurs ».

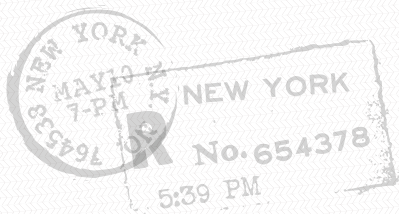
## ⇒ Vaccin

En fonction de votre pays d'accueil, certains vaccins peuvent être recommandés et/ou obligatoires. Soyez à jour avant votre départ !

### › Conseils aux voyageurs et vaccination internationale

Unité Santé Voyages du Groupe hospitalier  
Saint-André

86 cours d'Albret  
33 000 Bordeaux  
T. 05 56 79 56 79



## ⇒ Ariane, un fil de sécurité

Lorsque vous effectuez un voyage, signalez-vous gratuitement et facilement auprès du *Ministère des Affaires Étrangères*.

L'inscription sur le site Ariane est sécurisée et confidentielle. Elle ne se substitue pas à l'inscription au registre des Français établis hors de France dès lors que le temps de séjour est supérieur à 6 mois.

### Avec Ariane :

- › des recommandations de sécurité par courriels si la situation dans le pays le justifie
- › des alertes en cas de crise dans votre pays de destination
- › une information de la personne contact que vous aurez désignée en cas de besoin

[pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/](http://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/)

**Attention :** l'université de Bordeaux se réserve le droit d'interdire tout départ dans une zone de conflit ou de catastrophe naturelle.

# AIDES À LA MOBILITÉ

## → **AquiMob**

Tout étudiant effectuant une mobilité dans le cadre de son cursus académique peut déposer en ligne une demande d'aide financière.

AquiMob centralise plusieurs aides : Erasmus+, Aquitaine Cap Mobilité, les Bourses de mobilité du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, IdEx Bordeaux.

Attention, l'attribution de bourse n'est pas automatique ! Elle répond à des critères préalablement définis.

- › Candidatez : toutes les aides en un seul clic sur [www.aquimob.fr](http://www.aquimob.fr)



Le cumul des aides Erasmus+, Aquitaine Cap Mobilité et des bourses à la mobilité du ministère n'est pas autorisé. Seule l'aide IdEx Bordeaux peut venir en complément de l'une des 3 autres.

Contacts et plus d'informations sur :

[www.u-bordeaux.fr/International](http://www.u-bordeaux.fr/International) > *Partir à l'étranger*  
> *Étudier à l'étranger* > *Financements*

## → **D'autres financements sont possibles :**

- › les bourses départementales
- › certains comités d'entreprise
- › etc.

Renseignez-vous directement auprès des organismes concernés.

[www.european-funding-guide.eu](http://www.european-funding-guide.eu)



# LOGEMENT

## ➔ Résidences étudiantes

La plupart des universités proposent des places en résidence universitaire pour les étudiants en mobilité. Les places sont souvent limitées. Faites votre demande au plus tôt.

## ➔ Logements privés

Afin d'éviter les arnaques, n'hésitez pas à contacter votre établissement d'accueil qui pourra vous recommander un site ou une agence de location fiable.

## ➔ Colocation

Alternative moins chère qui vous permettra de faire de nouvelles rencontres dès votre arrivée.

## ➔ Chambre chez l'habitant

Immersion complète garantie ! Vous partagerez le quotidien d'une famille d'accueil et renforcerez votre niveau de langue. En contrepartie, vous devrez vous adapter à son mode de vie.

## ➔ Auberges de jeunesse

Au cas où vous ne seriez pas parvenu à trouver un logement avant votre départ. Le temps de trouver un chez vous plus permanent.



A SAVOIR

- › Dans certains pays, le loyer se paie à la semaine et non au mois.
- › N'envoyez jamais d'argent avant de visiter un logement ! En cas de doute, renseignez-vous sur la fiabilité des organismes qui vous intéressent auprès de votre établissement ou du Consulat de France de votre pays d'accueil.
- › Des pistes pour élargir votre recherche : petites annonces sur les pages Facebook des universités, groupes d'entraides Erasmus, associations étudiantes...



# VIE QUOTIDIENNE

## → Budget

Prévoyez un budget précis ! Renseignez-vous sur le coût de la vie et les dépenses fréquentes dans votre pays d'accueil.

## → Procédures administratives

Certains pays peuvent exiger une inscription auprès de l'équivalent de la Mairie de la ville qui vous accueille.

## → Banque

Pour certains paiements (loyer, frais universitaires éventuels...), il est recommandé d'ouvrir un compte dans votre pays d'accueil, en particulier pour les séjours hors zone euro et/ou de plus de 3 mois.

Renseignez-vous avant de partir auprès de votre banque (carte bancaire, virements internationaux, changement de devise, etc.).



**Important** : les aides à la mobilité ne peuvent pas être versées sur un compte à l'étranger.

## → Préparation linguistique

Un bon niveau dans la langue de votre pays d'accueil facilitera votre intégration. La plupart des universités proposent des cours intensifs de langue (gratuits ou payants) avant la rentrée.

## → Permis de conduire

Vérifiez la validité de votre permis dans votre pays d'accueil. Un permis de conduire européen est valable partout en Europe. Hors Europe, un permis international peut être demandé.





# STAGE À L'ÉTRANGER

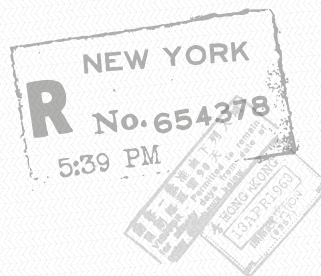
## ➔ **Réglementation en vigueur**

L'étudiant stagiaire à l'étranger est soumis à la loi du travail du pays d'accueil.

Prenez contact avec votre institution d'accueil ou avec les autorités consulaires du pays afin de connaître la réglementation applicable à votre situation.

## ➔ **Convention de stage**

Tout étudiant de l'université de Bordeaux effectuant un stage à l'étranger doit établir avant son départ une convention de stage tripartite précisant les droits et obligations de chacune des parties signataires.



## Contactez-nous

### ➔ Direction des relations internationales

- › Collège Sciences de la santé
- › Collège Sciences de l'Homme  
05 57 57 46 77  
*outgoing-carreire@u-bordeaux.fr*
- › Collège Sciences et technologies
- › ISVV
- › IUT de Bordeaux (Sciences et Technologies)  
05 40 00 83 33  
*outgoing-talence@u-bordeaux.fr*
- › Collège Droit, science politique, économie et gestion
- › IUT de Bordeaux (gestion)
- › ESPE  
05 56 84 29 39 / 86 39  
*outgoing-pessac@u-bordeaux.fr*

➔ Pour tout savoir sur votre mobilité

*[www.u-bordeaux.fr/mobilité-internationale](http://www.u-bordeaux.fr/mobilité-internationale)*

### ➔ Pour en savoir plus

*[www.cidj.com](http://www.cidj.com)*

*[www.letudiant.fr](http://www.letudiant.fr)*

*[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)*

*[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr), ambassade en France de votre pays d'accueil*

*[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)*